



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 JANVIER 2026**

Compte-rendu affiché le 16 janvier 2026

Ordre du jour :

1. Anjou Bleu Communauté – Modification des statuts
2. Multi-Accueil Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement
3. Service Petite Enfance – Projet social
4. Service Petite Enfance – Projet éducatif
5. Débat d'orientations Budgétaires – Exercice 2026
6. Commune déléguée d'Aviré – Achat d'une parcelle aux consorts Renou

Questions diverses

Conseil Municipal du 15 janvier 2026 à 20h30

Secrétaire de séance :ROULLEAU Sébastien

Liste des pouvoirs écrits :

Mme MOULLIERE à M RONCIN Joël
M ROCHEPEAU Pierre à Mme TROTTIER Marie-Annick
M FOLLIARD Loïc à M BELIER Denis
Mme GROSBOIS Mélanie à M GASTINEAU Christophe
Mme BOIVIN Aurélie à Mme CHAUVEAU Carine
Mme RAYE-VILLERME Laura à M LARDEUX Dominique
M DOUSSE Pascal à Mme DE BOURNET Anne-Françoise
M MACHARD Christophe à M DE LA SALMONIERE Raphaël

Nombre de délégués présents : 46

Nombre de délégués votants : 54

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 18 décembre 2025

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles	1			
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude	1			
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine		1	1	RONCIN Joël
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier	1			
GASTINEAU	Christophe	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre		1	1	TROTTIER Marie-Annick
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel	1			
BELIER	Denis	1			
MARSAIS	Thérèse	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
LEGUIL	Hervé	1			
BASLE	Catherine	1			
TROTTIER	Marie-Annick	1			
LARDEUX	Marie-Agnès	1			
BRUAND	Martine		1		
PORTA	Claudine	1			
RETIER	Daniel	1			
GROSBOIS	Marie-Bernadette		1		
PERROIS	Christian	1			
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine		1		
RONCIN	Joël	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
JOLLANT	Chantal		1		
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BESNIER	Loïc	1			
DAVID	Nathalie	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
BESNIER	Michel	1			
TERRIEN	Marie-Line		1		
GAULTIER	Jean-Noël	1			
ROISNET	Valérie		1		
ABELARD	Isabelle		1		
DODIER	Maïté		1		
FOLLIARD	Loïc		1	1	BELIER Denis
BIANG NZIE	Patrick	1			
TOURET	Ludovic	1			
ROULLEAU	Sébastien	1			
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie	1			
GROSBOIS	Mélanie		1	1	GASTINEAU Christophe
BOIVIN	Aurélie		1	1	CHAUVEAU Carine
RAYE VILLERME	Laura		1	1	LARDEUX Dominique
PROUST	Mélanie		1		
CARTILLIER	Michel		1		
FOURNIER	Daniel	1			
DE BOURNET	Anne-Françoise	1			
DANJOU	Anne		1		
DOUSSE	Pascal		1	1	DE BOURNET Anne-Françoise
DUSSEAU	Blandine		1		
MACHARD	Christophe		1	1	DE LA SALMONIERE Raphaël
BOULLAIS	Sandrine	1			
MAUGEAIS	Sihame		1		
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
		46	21	8	

Point n°1 : Anjou Bleu Communauté - Modification des statuts

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire rappelle qu'à la création d'Anjou Bleu Communauté, le siège social de la Communauté de Communes a été fixé place du Port, Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, dénommée par la suite 'Esplanade Antoine Glémaint' par le Conseil Municipal,

La construction d'un pôle tertiaire destiné notamment à accueillir les services de la Communauté de Communes aboutit à une nouvelle modification de l'adresse postale du siège social d'Anjou Bleu Communauté. Cette évolution se concrétise par le déménagement et le regroupement de toutes les activités de la Communauté de Communes. Elle en facilite le fonctionnement et permet son identification.

L'ouverture du site a eu lieu le 27 octobre 2025. Depuis cette date, Anjou Bleu Communauté répond à une nouvelle adresse.

Cette modification impose d'adapter les statuts de la Communauté de Communes. L'article 1.2 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral n°2025-17 du 25 mars 2025 actuellement libellé « Le siège social de la Communauté de Communes est fixé au 1 esplanade Antoine Glémaint, à Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu » doit être ainsi modifié par : « le siège social de la Communauté de Communes est fixé au 18 Rue du Docteur Paul Chevallier, 49500 Segré-en-Anjou Bleu. »

En conséquence, le Conseil Communautaire sollicite les communes membres de la Communauté de Communes pour se prononcer sur cette modification statutaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-20,

VU les statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, modifiés en dernier lieu par arrêté Préfectoral n°2025-17 en date du 25 mars 2025,

VU la délibération du Conseil communautaire d'Anjou Bleu Communauté n° 20251209-001 du 9 décembre 2025, relative à la modification des statuts d'Anjou Bleu Communauté,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, afin de modifier l'article 1.2 de ses statuts ainsi :

« Le siège social de la Communauté de Communes est fixé au 18 Rue du Docteur Paul Chevallier, 49500 Segré-en-Anjou Bleu. »

DIT que cette délibération sera transmise à Anjou Bleu Communauté.

Vote du Conseil : Unanimité (54)

Point n°2 : Multi-Accueil Récré A Lune – Modification du règlement de fonctionnement

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil Récré à Lune.

Elle propose au Conseil d'approuver ce règlement de fonctionnement du multi-accueil Récré A Lune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil Récré A Lune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (54)

Point n°3 : Service Petite Enfance – Projet social

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet social du service petite enfance de Segré-en-Anjou Bleu.

Elle propose au Conseil d'approuver ce projet social du service petite enfance de Segré-en-Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau projet social du service petite enfance de Segré-en-Anjou Bleu,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : **52**

Abstentions : **2** **DE BOURNET Anne-Françoise, DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE BOURNET Anne-Françoise)**

Point n°4 : Service Petite Enfance – Projet éducatif

Présentation : Marie-Paule BOURDAIS

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet éducatif du service petite enfance de Segré-en-Anjou Bleu.

Elle propose au Conseil d'approuver ce projet éducatif du service petite enfance de Segré-en-Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau projet éducatif du service petite enfance de Segré-en-Anjou Bleu,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : **52**

Abstentions : **2** **DE BOURNET Anne-Françoise, DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE BOURNET Anne-Françoise)**

Point n°5 : Débat d'orientations budgétaires – Exercice 2026

Présentation : Carine CHAUVEAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente le rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026 et commente les documents distribués.

Ce rapport présente les éléments suivants :

- Une analyse rétrospective et prospective de la section de fonctionnement avec :
 - Une évolution des recettes réelles de fonctionnement
 - Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - Une synthèse des recettes et dépenses et l'évolution de la CAF brute et nette
- les budgets annexes
- l'investissement
- l'état de la dette
- les prospectives financières

Les prospectives financières ont été réalisées en prenant en compte les éléments suivants :

Sur la période 2026-2031 :

- Baisse du niveau d'endettement
- Pas de hausse des taux d'imposition
- Recettes prudentes liées aux incertitudes de la fiscalité et des dotations
- Maintien d'un niveau d'investissement de 5 M€ par an
- Baisse des subventions d'investissement

Pour 2026 :

- Maîtrise des charges à caractère général
- Maîtrise des charges de personnel
- Montant d'investissements d'environ 5 700 000 €
- Autofinancement de 2 835 000 €
- Emprunt de 500 000 €

Le résultat prévisionnel fin 2025 devrait avoisiner 7 300 000 € (contre 11 429 000 € fin 2024).

Cette prospective montre qu'il faut que la commune soit vigilante sur son recours à l'emprunt, si elle veut maintenir une CAF nette aux alentours de 2 millions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du Débat d'orientations budgétaires,

Cette présentation a été suivie d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Vote du Conseil :

Pour :	50
Abstentions :	4
	DE BOURNET Anne-Françoise, DOUSSE Pascal (pouvoir exercé par DE BOURNET Anne-Françoise), DE LA SALMONIERE Raphaël, MACHARD Christophe (pouvoir exercé par DE LA SALMONIERE Raphaël)

Point n°6 : Commune déléguée d'Aviré – Achat d'une parcelle aux consorts Renou

Présentation : Christophe GASTINEAU

Proposition de délibération

Monsieur le Maire délégué informe que, dans le cadre de l'aménagement de la salle polyvalente de la commune déléguée d'Aviré, la commune souhaitait acquérir la parcelle cadastrée 014 section B n°1585 d'une surface de 398 m², appartenant aux consorts Renou.

Après échange, ils ont accepté l'offre de la commune de vendre cette parcelle au prix de 4 euros le m².

Aussi, Monsieur le Maire délégué propose au Conseil Municipal d'approuver cet achat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition auprès des Consorts Renou de la parcelle cadastrée 014 section B n°1585, d'une surface de 398 m², située Route de la Ferrière sur la commune d'Aviré, au prix de 4 € le m², soit 1 592 €,

DIT que les frais d'acte liés à cet achat seront pris en charge par la commune,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES, notaire à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité (54)

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET
2025-482	Objet : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal -Famille PERROIS
2025-496	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PAGNAC
2025-499	<p>Objet : Parc des Expositions – Récréaparc 2025 – Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours</p> <p>Conditions : approbation de la convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours avec FFSS- Association des secouristes angevins, 50 avenue Vauban, 49000 ANGERS, précisant les engagements des deux parties lors de l'édition 2025 de Récréaparc qui se déroulera du 27 au 30 décembre 2025.</p> <p>Le contrat prend effet à compter du vendredi 27 décembre 2025 et son échéance est fixée au lundi 30 décembre 2025.</p> <p>Le prix de la prestation s'élève à 529 € TTC.</p>
2025-510	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau - Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal de Nyoiseau – Famille CHEVREL
2025-515	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Mise à disposition de locaux au profit de l'association Familles Rurales</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux (salle des associations) situés sur la commune déléguée de Châtelais, 5 Route de Saint Quentin, d'une surface d'environ 37 m², au profit de l'Association « Familles Rurales » de Châtelais représentée par sa Présidente, Elisabeth BOCAGE, dont le siège social est situé 4, rue des grands murs, Châtelais 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU,</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à compter du 01 septembre 2025 pour une période de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p> <p>La commune met ce local à disposition de l'association à titre gratuit.</p>
2025-517	<p>Objet : Convention d'accueil saison artistique des collégiens – SAC'ADOS entre le Département de Maine et Loire, le Cargo et le collège St Joseph pour le spectacle « What we talk about when we talk about skateboarding ou comment je suis devenu danseur » saison 2025-26</p> <p>Conditions : approbation de la convention d'accueil entre le département de Maine et Loire, Hôtel du Département, 48 B Boulevard Foch, 49000 ANGERS, le Cargo et le collège St Joseph pour le spectacle « What we talk about when we talk about skateboarding ou comment je suis devenu danseur » saison 2025-26.</p> <p>Mise à disposition du personnel technique et d'accueil du Cargo.</p>
2025-519	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Comité d'organisation des loisirs gendarmerie de Segré »</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, d'une surface de 183 m² (salle du haut) + 61 m² (cuisine) au profit de l'association « Comité d'organisation des loisirs gendarmerie de Segré ».</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit, pour l'occupation du mercredi 17 décembre 2025 de 14 h 00 à 20 h 00.</p>
2025-521	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Achat d'une barque pour les inondations</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de Anjou Marine Services pour l'achat d'une barque sur mesure, pour les inondations sur la Commune déléguée de Segré, pour un montant de 9 990,00 € TTC.</p> <p>Le paiement de la facture sera effectué selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35 % à la commande - Solde à la livraison

2025-522	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille HUNAULT									
2025-525	Objet : Entretien des installations de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire – Lot 2 : entretien ventilation – hottes de cuisine – Avenant n°3 Conditions : approbation de l'avenant n°3 au marché de travaux, à intervenir avec l'entreprise HYGIENE ENVIRONNEMENT - 2 Impasse Sophie Germain - Parc d'activités de la Grande Haie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES - pour l'entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu - LOT2 : entretien ventilation – Hottes de cuisine, pour un montant de – 458.62 € HT portant le nouveau montant pour toute la durée des travaux à 72 053.66 € HT.									
2025-526	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 277 A, parcelles n°816 et 1003, rue du 8 Mai 1945, Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la propriété de la SAS SEGRE Distribution et la Commune de Segré en Anjou Bleu.									
2025-527	Objet : Accompagnement par le SIEML au déploiement d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale – Contrat Conditions : approbation de la proposition du SIEML pour un accompagnement au déploiement d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale pour un montant de 500 €, détaillée comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Appui à la définition des règles de fonctionnement et de gouvernance de l'opération- Proposition et suivi signature des contrats (contrat de partenariat de l'opération, contrat de vente)- Recueil des accords de participation le cas échéant ;- Préparation de la passation de la convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS ;- Demande de dérogation au périmètre de 2 km, le cas échéant ;- Mise en place d'un outil de gestion de l'opération si besoin ;- Une à deux réunions avec les participants en fonction du type d'opération. La durée prévisionnelle de la mission est de 12 mois. La facturation s'effectuera selon les conditions énumérées dans la convention.									
2025-528	Objet : Création de la régie de recettes « salles communales » Conditions : A compter du 12/01/2026, la régie de recettes « salles communales » est créée pour la gestion des recouvrements des locations des salles communales. Cette régie est installée à la Mairie de Segré-En-Anjou Bleu. La régie encaisse les produits relatifs aux services suivants : <table border="1"><tr><td>1</td><td>Location des salles communales</td><td>c / 752</td></tr></table> Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : <table border="1"><tr><td>1</td><td>Paiement en ligne (par carte bancaire ou prélèvement)</td></tr><tr><td>2</td><td>Virement par l'usager vers le compte de la régie</td></tr><tr><td>3</td><td>Adhésion au prélèvement par l'usager</td></tr></table> Elles sont perçues contre remise à l'usager de factures ou contrat. Cette décision annule et remplace la décision 2025-501 prise pour le même objet.	1	Location des salles communales	c / 752	1	Paiement en ligne (par carte bancaire ou prélèvement)	2	Virement par l'usager vers le compte de la régie	3	Adhésion au prélèvement par l'usager
1	Location des salles communales	c / 752								
1	Paiement en ligne (par carte bancaire ou prélèvement)									
2	Virement par l'usager vers le compte de la régie									
3	Adhésion au prélèvement par l'usager									
2025-529	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHAUVEAU									
2025-530	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TROTTIER/LOGEAIS									
2025-531	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TROTTIER									
2025-532	Objet : Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PRAIZELIN - PINAULT									

2025-533	<p>Objet : Commune déléguée de Marans – Entretien des espaces verts</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de l'entreprise O VERT PAYSAGES, pour l'entretien des espaces verts sur la Commune déléguée de Marans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour un montant de 16 823,36 € TTC.</p> <p>Le paiement de la facture sera effectué au trimestre, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 % en mars 2026 - 25 % en juin 2026 - 25 % en septembre 2026 - 25 % en décembre 2026 												
2025-534	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Renouvellement convention Ecopass Air Liquide</p> <p>Conditions : approbation du renouvellement de la convention Ecopass n°6505192, avec la Société Air Liquide, pour la location de 2 bouteilles de gaz gamme CLASSIC-RROA106 sur la Commune déléguée de Noyant la Gravoyère, à compter du 1^{er} mai 2026, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 772,51 € TTC.</p>												
2025-536	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Accord à intervenir avec Meldomys pour prorogation d'un bail emphytéotique</p> <p>Conditions : approbation de l'accord à passer avec Meldomys pour proroger le bail emphytéotique signé le 26 mars 1990 jusqu'à la signature de l'acte de vente du logement concerné situé lieu-dit « Glatigné » sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère.</p>												
2025-537	<p>Objet : Contrat avec les Ets Kirsch</p> <p>Conditions : approbation du contrat 1510 pour le contrat Antispam MAILINBLACK.</p> <p>Ce contrat prendra effet au 01/01/2026 pour une durée de 1 an.</p> <p>Le prix annuel s'élève à 6325,20 € TTC par an.</p>												
2025-539	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FORESTIER-CADOT-DIOT</p>												
2025-540	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille SAUTERET</p>												
2025-541	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GAGNIER-VENGEANT</p>												
2025-542	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LECUYER</p>												
2025-543	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de cavurne dans le cimetière communal – Famille GAUDIN</p>												
2025-544	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ESNAULT</p>												
2025-545	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de cavurne dans le cimetière communal – Famille GERAULT</p>												
2025-546	<p>Objet : Fixation des tarifs pour le mini-golf situé à l'Hôtellerie de Flée au 1^{er} janvier 2026</p> <p>Conditions : fixation comme suit des tarifs pour le mini-golf situé à l'Hôtellerie de Flée à compter du 01/01/2026 :</p> <table border="1" data-bbox="436 1500 1335 1709"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: center;">tarifs 01/01/2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: right;">- partie adulte</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1,50 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">- partie enfant</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">- groupe de 8 personnes ou +</td> <td></td> <td style="text-align: center;">1.30 €</td> </tr> </tbody> </table>			tarifs 01/01/2026	- partie adulte		1,50 €	- partie enfant		1,00 €	- groupe de 8 personnes ou +		1.30 €
		tarifs 01/01/2026											
- partie adulte		1,50 €											
- partie enfant		1,00 €											
- groupe de 8 personnes ou +		1.30 €											
2025-547	<p>Objet : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Aménagement paysager du site ex-Spie, 20 rue du Dr Paul Chevallier – Lot 3 : paysage et mobilier – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux, à intervenir avec la société EDELWEISS SAS – 22 RUE Paul Héroult – ZI du Haut Coudray – 49460 MONTREUIL-JUIGNÉ pour l'aménagement paysager du site Ex-SPIE – 20 rue du Docteur Paul Chevallier - commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, Lot3 – Paysage et mobilier pour un montant de 1 870,00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 141 851,15 € HT.</p>												
2025-548	<p>Objet : Contrat avec le laboratoire Microsept pour le contrôle en hygiène alimentaire des restaurants scolaires municipaux</p> <p>Conditions : approbation de la proposition du laboratoire Microsept – ZA La Sablonnière, 15 Rue Denis Papin, 49220 Le Lion d'Angers, pour le contrôle en hygiène alimentaire des restaurants scolaires</p>												

municipaux se rapportant aux tarifs appliqués par l'établissement.
La proposition prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.
Le prix annuel de la prestation s'élève à :
Pour le restaurant scolaire du Pôle ouest : 1 755.46 € TTC
Pour les deux restaurants scolaires de Segré (1 472.49 € par site) : 2 944.99 € TTC
Pour les douze restaurants scolaires en liaison chaude ou froide (486.19 € par site) : 5 834.30 € TTC
Soit un total annuel pour l'ensemble des restaurants scolaires de 10 534.75 € TTC

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

ADRESSE DU TERRAIN	PARCELLES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
21 avenue d'Eventard	331000AK0395, 331000AK0423	Segré
6 rue de l'aurifère	331000AD0802	Segré
Cour de la Forge	3310370B2085, 3310370B1140	Le Bourg d'Iré
3 Lotissement des Chênes	3311840B0932	Louvaines
3 Impasse de l'avoinerie	331229AL0455	Noyant-la-Gravoyère
La Bourdonnière	3313050C1077	St Martin du Bois
Place de la Gare	331000AE0470	Segré
45 rue Gaston Joubin	331000AC0266	Segré
80 Rue Geneviève Verger	3312330C0730, 3312330C0748	Nyoiseau
12 place de l'Eglise	3310370B0198	Bourg d'Iré
15 Rue Georges MENAN	3312770A0691	Ste Gemmes d'Andigné
16 rue de Pimodan	3310770B0390	La Chapelle sur Oudon
12 Rue du Maingué	331000AD0089	Segré
38 Rue pasteur	331000AB0286	Segré
15 et 17 rue Gambetta	331000AB0126	Segré
37 rue de la Verzée	331000AB0110, 331000AB0453	Segré